

■ polémique

En Provence verte, la dénonciation d'un tri sélectif jugé inutile et onéreux

« On nous prend pour des gogos. On engrasse les professionnels des déchets. Plus on trie, plus les factures augmentent ! »

Au comité local d'initiative publique (Clip) de Garéoult, Jean-Claude Faugière, plus spécialement attaché au traitement des ordures ménagères, ne fait pas dans la demi-mesure. Et adopte un discours résolument à contre-courant, à l'heure où, plus que jamais, on parle de l'avenir de la planète.

En se basant sur le rapport annuel détaillé du Syndicat intercommunal de valorisation et d'élimination des déchets de la Provence verte (Sived), le Clip dénonce le prix prohibitif du tri sélectif des emballages. Et conteste le fait qu'il soit moins cher que l'enfouissement ou l'incinération.

Six cents euros par tonne

« En 2005, le coût de traitement des ordures ménagères non triées était de 179 €/tonne pour les 21 communes. Il était de 49 €/tonne pour le verre et de 139 €/tonne pour les journaux et revues triés. C'est acceptable, même si nous pensons que les industriels bénéficiant de ces apports de matières premières



Jean-Claude Faugière et Claude Thoumine, du comité local d'initiative publique, mettent en cause le coût du traitement des emballages et un système « opaque », aux dépens du contribuable. (Photo Rina Uzan)

devraient en assurer gratuitement l'enlèvement. »

« Par contre, il est scandaleux que le coût des emballages ménagers recyclables soit de 600 €/tonne. D'autant que le motif de ces déchets mal triés sont rejettés et finalement enfouis, alors qu'ils pourraient être recyclés. Autrement dit, il vaut mieux ne pas les trier, pour qu'ils soient facturés au prix des ordures ménagères ! »

Conclusion : « Il y a des industriels qui s'en mettent plein les poches, aux dépens de ceux qui font des efforts », martèle M. Faugière.

Primes décroissantes

Quant aux primes de tri versées par Eco-Emballages, le Clip est aussi circonspect : « On constate que plus les tonnages augmentent, plus les primes diminuent. Les industriels financent un organisme à

vocation environnementale, tout en continuant à produire des emballages non recyclables. » Et d'enfoncer le clou : « Le coût réel du tri est minimisé, car il ne prend pas en compte la location des quais et des bennes de transfert vers le centre d'enfouissement, ou le balayage. » Même son de cloche pour les végétaux : « Les végétaux compostables sont facturés 60 €/tonne de transport entre La Roquebrussanne

Quelle imposition ?

On n'en finira jamais de discuter de l'équité fiscale concernant les ordures ménagères. Ainsi, le Clip revendique le retour à la redevance (REOM) dont le calcul est basé sur les foyers fiscaux (prix par habitant), « quitte à l'aménager en fonction du quotient familial ». Ils n'agréent pas la taxe sur les ordures ménagères (TOM) calculée au prorata de la valeur locative. « On oublie ceux qui polluent le plus », disent-ils, en pointant notamment du doigt les artisans et commerçants qui s'en tirent, selon eux, à bonne enseigne.

et Cabasse, alors que les gros déchets prennent la route de Balançon à 80 €/tonne ! Mais on ne perçoit rien sur la vente du compost... » Alors, contre un système qu'il juge « opaque », le Clip pose la question : des quais de tri généralisés et des unités d'incinération dernier cri ne soulageraient-ils pas considérablement les budgets des loyers ?

P. J.